



**Avis aux termes de l'article 12 Renseignements supplémentaires requis  
pour respecter les modalités  
d'homologation conditionnelle**

**Nom du produit :** Pyraflufen-éthyle de qualité technique Nufarm  
**Numéro d'homologation :** 31257  
**Numéro de la demande :** 2011-5525  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2385235

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le 31 décembre 2016 et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1<sup>er</sup> septembre 2016**, accompagnés des CODO requis. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

**PARTIE 9 ÉCOTOXICITÉ**

---

**CODO :** 9.5.6  
**Titre :** Bioaccumulation chez les poissons  
**Précisions :** Une étude de bioaccumulation du produit de transformation E-3 chez les poissons est requise. L'étude doit être réalisée conformément à la ligne directrice 305 de l'OCDE. Le requérant est invité à consulter l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de discuter des détails de l'étude et de formuler ses questions ou préoccupations avant le début de l'essai.